

Rapport annuel 2023/2024

Rapport annuel révisé au 31 mars 2024

GENERALI ESG Equity Fund
GENERALI ESG Multi Asset Fund



Rapport annuel révisé au 31 mars 2024

Table des matières	Page	ISIN
Organisation	2	
Communications aux investisseurs	3	
Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels	12	
GENERALI ESG Equity Fund	14	A/ CH0576441122 C/ CH0597699443
GENERALI ESG Multi Asset Fund	22	A/ CH0576441148 C/ CH0597699450
Explications sur le rapport	31	
Domiciles de souscription et de paiement	34	

Restrictions de vente

Lors de l'émission et du rachat de parts des compartiments à l'étranger, les dispositions en vigueur s'appliquent.

- a) L'activité de distribution est autorisée pour les pays suivants: Suisse
- b) Les parts des compartiments ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis.

La direction du fonds et la banque dépositaire peuvent interdire ou restreindre à des personnes physiques ou morales la vente, le courtage ou le transfert des parts dans certains pays ou territoires.

Internet

www.general-investments.ch

Organisation

Direction du fonds

Generali Investments Schweiz SA, Adliswil

Conseil d'administration

Ralph Schmid, Président

Thomas A. Gutzwiller, Membre

Ulrich Ostholt, Membre

Martha Böckenfeld, Membre

Alexander David Lacher, Membre

(jusqu'au 31.08.2023)

Antonio Pilato, Membre

(jusqu'au 07.11.2023)

Direction

Thomas Kistler, Directeur (depuis le 01.12.2023)

David Küttel, Directeur (jusqu'au 30.11.2023)

Volker Pahnke, Directeur adjoint

Martin Risch, Membre

Banque dépositaire

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45
8001 Zurich

Domiciles de paiement

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45
8001 Zurich et toutes les succursales en Suisse

Office de dépôt

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45
8001 Zurich

Relations clientèle

headoffice.ch@generali-invest.com

Tel. +41-58-472-53-06

Transfert d'autres tâches partielles

Les autres tâches suivantes sont transférées à UBS Fund Management (Switzerland) SA, Aeschenvors-
tadt 1, 4051 Bâle: comptabilité, impôts, calcul des
rémunérations et de la valeur nette d'inventaire, infor-
mation sur les cours, contrôle du respect des
dispositions réglementaires en matière de placement,
établissement des rapports semestriels et annuels.
En tant que direction de fonds en valeurs mobilières,
de fonds spécialisés et de fonds immobiliers, UBS
Fund Management (Switzerland) SA est active dans
le domaine des fonds de placement depuis sa créa-
tion en 1959 et elle propose des prestations admi-
nistratives pour les placements collectifs. Les moda-
lités précises d'exécution du mandat sont fixées dans
un contrat conclu entre Generali Investments SA
(direction du fonds) et UBS Fund Management
(Switzerland) SA.

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Publications

La direction du fonds publie un rapport annuel
ainsi qu'un rapport semestriel non révisé qui
peuvent être obtenus auprès de la direction du
fonds, de la banque dépositaire, des domiciles de
paiement et auprès de tous les domiciles de sous-
cription du compartiment ainsi que sur les sites
Internet **www.generali-investments.ch** et **www.
swissfunddata.ch** Les valeurs nettes d'inventaire
des parts (avec remarque spéciale au sujet des
commissions) sont publiées chaque jour dans les
quotidiens suivants: la «Neue Zürcher Zeitung» et
«Le Temps».

Ce rapport en français est traduit de la version ori-
ginale allemande. En cas de différence la version
originale fait foi.

Communications aux investisseurs

GENERALI ESG Funds (fonds à compartiments)
GENERALI ESG Equity Fund (compartiment)
GENERALI ESG Multi Asset Fund
(compartiment)

GENERALI ESG Equity Fund
GENERALI ESG Multi Asset Fund

Communication du 13 septembre 2022

1. § 8 du contrat de fonds: politique de placement du compartiment GENERALI ESG Equity Fund

En relation avec l'introduction de nouvelles directives d'autorégulation de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) concernant la transparence et la publication pour les fortunes collectives à caractère durable, la politique de placement du compartiment GENERALI ESG Equity Fund est adaptée comme suit au § 8 du contrat de fonds (compléments soulignés, omissions biffées):

«Politique de placement du GENERALI ESG Equity Fund

~~2. L'objectif de placement de ce compartiment consiste principalement à investir dans des titres et droits de participation d'entreprises qui tiennent compte de critères de durabilité et qui présentent donc un profil de durabilité approprié. Les entreprises qui disposent d'un profil de durabilité approprié sont celles qui, par rapport à d'autres entreprises, s'engagent de manière supérieure à la moyenne pour les aspects écologiques et/ou sociaux («Environnement» et «Social») et qui sont plus avancées que d'autres entreprises en ce qui concerne leur gestion d'entreprise («Governance») (critères dits «ESG»). Les entreprises dont les activités sont critiques ou controversées (critères d'exclusion ESG tels que la production de matériel de guerre non conventionnel) ainsi que les entreprises qui présentent un profil de risque élevé en matière de durabilité sont exclues. L'évaluation de la durabilité se base sur des analyses de durabilité effectuées par des agences de notation reconnues. Parmi les titres et droits de participation d'entreprises qui remplissent les critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG, les meilleurs titres sont choisis au moyen d'une sélection quantitative basée sur un modèle factoriel. Les chiffres clés pertinents de l'entreprise sont pris en compte à l'aide des facteurs «Value» (évaluation de l'entreprise) et «Quality» (efficacité du capital de l'entreprise). Sur la base des résultats du modèle factoriel, un classement des entreprises est établi, parmi lesquelles les entreprises les plus promet-~~

~~teuses sont sélectionnées. Les entreprises présentant un meilleur profil de durabilité sont surévaluées et celles dont le profil est moins bon sont sous-évaluées. Pour plus d'informations sur l'ensemble, voir le point 1.8.5 en relation avec le point 1.8.6. 1.8.6 du prospectus: L'objectif de placement du GENERALI ESG Equity Fund consiste à investir principalement dans des titres et des droits de participation (actions, bons de jouissance, parts sociales, bons de participation et autres) d'entreprises en tenant compte de critères ESG, c'est-à-dire de thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG : Environment, Social, Governance), et à réaliser ainsi des gains en capital et des revenus à long terme.~~

Le compartiment GENERALI ESG Equity Fund investit principalement dans des titres et des droits de participation d'entreprises qui, de l'avis de la direction du fonds, présentent un profil de risque de durabilité approprié. Lors de la sélection des placements des compartiments, la direction du fonds tient compte de la politique de durabilité décrite ci-après:

Dans le domaine de la durabilité, le compartiment se concentre sur l'exclusion d'entreprises et d'émetteurs dans des domaines d'activité critiques sur le plan ESG et/ou qui commettent de graves violations ESG ainsi que, dans le cadre de l'approche d'intégration ESG, sur la sélection d'entreprises et d'émetteurs présentant un profil de risque de durabilité approprié selon l'agence de notation Sustainalytics, dans le but de maintenir le score de risque ESG de l'ensemble du portefeuille du compartiment à un niveau aussi bas que possible.

Les approches de durabilité suivantes sont donc appliquées lors de la mise en œuvre de la politique de durabilité:

- **Exclusions ESG** (voir en détail le point 1.8.6 du prospectus du fonds)
- **Intégration ESG** (voir en détail le point 1.8.7 du prospectus du fonds)

Afin d'obtenir une répartition aussi équilibrée que possible des scores de risque ESG, la direction du fonds s'efforce en principe de ne pas investir dans des placements dont le score de risque ESG Sustainalytics présente un risque de durabilité élevé ou grave (score de risque ESG Sustainalytics supérieur ou égal à 30) (pour l'échelle du score de risque ESG Sustainalytics, voir ch. 1.8.7 du prospectus du fonds). Toutefois, étant donné que certaines

entreprises, surtout les plus petites, ne disposent pas encore d'une notation ESG, que la direction du fonds estime que le risque ESG d'une entreprise particulière est potentiellement inférieur au score de risque ESG de Sustainalytics et qu'en cas de situations de marché particulières, de nouvelles admissions ou de retraits probables du score de risque ESG de Sustainalytics, la direction du fonds dispose d'une flexibilité temporelle suffisante pour pouvoir réagir à la situation correspondante, les prescriptions minimales suivantes s'appliquent:

Après déduction des liquidités, la part de la fortune du compartiment qui présente un Sustainalytics ESG-Risk-Score inférieur à 30 (c'est-à-dire un risque de durabilité négligeable, faible ou tout au plus moyen) s'élève à 80% au moins. En d'autres termes, après déduction des liquidités, 20% au maximum des placements de la fortune du compartiment peuvent présenter un Sustainalytics ESG-Risk-Score supérieur ou égal à 30 (risque de durabilité élevé ou grave) ou ne pas présenter de Sustainalytics ESG-Risk-Score.

Restrictions d'investissement du GENERALI ESG Equity Fund

3. Après déduction des liquidités, la direction du fonds investit au moins 80% de la fortune du compartiment dans les placements suivants:

- a) des titres de participation et des droits-valeurs de participation (actions, bons de jouissance, parts de coopératives, bons de participation et autres) libellés dans toutes les monnaies et émis par des entreprises du monde entier (y compris des marchés émergents), qui répondent aux critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG. Les exigences de durabilité pour les titres de participation et les droits-valeurs sont définies au point 1.8.5 en relation avec le point 1.8.6. Les titres de participation sont définis au ch. 1.8.6 du prospectus du fonds.
- b) obligations, notes et autres titres et droits de créance à taux fixe ou variable, libellés dans toutes les monnaies, émis par des débiteurs privés, de droit public ou d'économie mixte du monde entier (y compris les marchés émergents), qui disposent d'une notation minimale de «BB» attribuée par une agence de notation reconnue et qui répondent aux critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG. Les exigences de durabilité pour les titres et droits de créance sont définies au ch. 1.8.7

du prospectus du fonds ont une notation inférieure à 30 («risque négligeable», «faible» ou «moyen») dans les scores de risque ESG de Sustainalytics.

- e) ~~placements dans des parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. ca, cb, cd et ce, qui investissent leur fortune principalement dans des placements selon le ch. 2, let. a.~~
 - d) ~~placements dans des parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. cc et cf, qui investissent leur fortune principalement dans des placements selon le ch. 2, let. a.~~
 - c) les produits dérivés (y compris les warrants) sur les placements mentionnés dans le présent point.
4. Après déduction des liquidités, la direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans les placements suivants:
- a) les titres et droits de participation (actions, bons de jouissance, parts sociales, bons de participation et autres) libellés dans toutes les monnaies et émis par des entreprises du monde entier (y compris des marchés émergents) qui ne répondent pas aux critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG selon le point 1.8.5 en relation avec le point 1.8.2. Les sociétés qui ne sont pas conformes au point 1.8.6 du prospectus du fonds et qui ont une note supérieure à 30 (risque «élevé» ou «grave») dans le classement des risques ESG de Sustainalytics ou qui n'ont pas de note correspondante.
 - b) obligations, notes et autres titres et droits de créance à taux fixe ou variable, libellés dans toutes les monnaies, émis par des débiteurs privés, de droit public ou d'économie mixte du monde entier (y compris les marchés émergents). Les investissements dans des titres de participation de marchés émergents qui disposent d'une notation minimale de «BB» d'une agence de notation reconnue et qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité de Generali Investments Schweiz AG définies dans le prospectus du fonds conformément au chiffre 1.8.7 du prospectus du fonds. présentent une notation supérieure à 30 (risque «élevé» ou «grave») dans les scores de risque ESG de Sustainalytics ou ne présentent pas de notation correspondante.
 - c) des placements dans des parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. ca, cb, cc, cd, ce et cf qui investissent

~~leur fortune dans les placements susmentionnés, mais qui ne satisfont pas aux exigences mentionnées au ch. 2, let. c. et qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.~~

- d) ~~placements dans des parts de fonds immobiliers selon le ch. 1, let. d ci-dessus, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.~~
- e) ~~instruments du marché monétaire libellés dans toutes les monnaies et émis par des entités du monde entier.~~
- f) ~~Avoirs en banque.~~
- f) ~~les produits dérivés (y compris les warrants) sur les placements mentionnés dans le présent point.~~

5. Après déduction des liquidités, la direction du fonds du compartiment doit en outre respecter les prescriptions de placement suivantes:

- a) Pour les placements directs, la direction du fonds exclut les entreprises et les émetteurs qui participent à certaines activités critiques ou controversées (exclusions ESG selon le ch. 1.8.6 du prospectus du fonds).
- b) La direction du fonds investit au moins 30% de la fortune du compartiment en titres et droits de participation d'entreprises qui ont leur siège ou leur activité économique principale en Suisse.
- c) La direction du fonds investit au maximum 30% de la fortune du compartiment en titres et droits de participation de sociétés à faible capitalisation (small caps). Le placement en titres et droits de participation de sociétés ayant leur siège ou leur activité économique principale dans des pays émergents (Emerging Markets) est limité à 10% de la fortune du compartiment.
- d) La direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans des titres et droits de créance. Le placement en titres et droits de créance de débiteurs notés «BB+» et «BB» est limité à 5% maximum de la fortune du compartiment.
- e) La direction du fonds investit au maximum 10% de la fortune du compartiment dans des placements collectifs de capitaux conformément au ch. 2, let. d.
- e) La direction du fonds investit au maximum 1020% de la fortune du compartiment dans des placements collectifs de capitaux selon le ch. 12, let. cc et cf ci-dessus, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.

- f) La direction du fonds investit au maximum 10% de la fortune du compartiment dans des fonds immobiliers selon le ch. 34, let. d, ci-dessus, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.
- g) ~~La direction du fonds investit au total au maximum 30% de la fortune du compartiment dans d'autres placements collectifs de capitaux (y compris des fonds immobiliers).~~
- g) La direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans des produits dérivés (y compris des warrants) sur les placements susmentionnés.»

2. § 8 du contrat de fonds: Politique de placement du compartiment GENERALI ESG Multi Asset Fund

En relation avec l'introduction de nouvelles directives d'autorégulation de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) concernant la transparence et la publication pour les fortunes collectives ayant un lien avec le développement durable, la politique de placement du compartiment GENERALI ESG Multi Asset Fund est adaptée comme suit au § 8 du contrat de fonds (compléments soulignés, omissions biffées):

«Politique d'investissement du Generali ESG Multi Asset Fund

6. ~~L'objectif de placement de ce compartiment consiste principalement à investir dans des titres de participation et des droits de participation d'entreprises actives dans le monde entier ou dans des titres de créance et des droits de créance de débiteurs privés, de droit public et d'économie mixte qui disposent d'un profil de durabilité approprié. Les entreprises disposant d'un profil de durabilité approprié sont celles qui, par rapport à d'autres entreprises, s'engagent de manière supérieure à la moyenne pour les aspects écologiques et/ou sociaux («Environnement» et «Social») et qui sont plus avancées que d'autres entreprises en ce qui concerne leur gestion d'entreprise («Governance») (critères dits «ESG»). Les entreprises dont les activités sont critiques ou controversées (critères d'exclusion ESG tels que la production de matériel de guerre non conventionnel) ainsi que les entreprises qui présentent un profil de risque élevé en matière de durabilité sont exclues. Les titres et droits de créance présentant un profil de durabilité approprié sont ceux pour lesquels le produit de l'émission des obligations est exclusivement utilisé pour financer en partie ou en totalité des projets verts appropriés~~

ou ceux qui sont émis par un émetteur disposant d'un profil de durabilité approprié. Pour l'évaluation de la durabilité, il est fait appel à des analyses de durabilité effectuées par des agences de notation reconnues. Pour de plus amples informations sur l'ensemble, voir ch. 1.8.5 en relation avec ch. 1.8.5, 1.8.6 et 1.8.7 du prospectus. L'objectif de placement du GENERALI ESG Multi Asset Fund consiste à investir, en tenant compte des critères ESG, principalement dans des titres et droits de participation (actions, bons de jouissance, parts sociales, bons de participation et similaires) d'entreprises ainsi que dans des titres et droits de créance (notamment des obligations ou des notes) de débiteurs privés, de droit public et d'économie mixte, et à réaliser ainsi des gains en capital et des revenus à long terme.

Le compartiment GENERALI ESG Multi Asset Fund investit principalement en titres et droits de participation d'entreprises et en titres et droits de créance de débiteurs privés, de droit public et d'économie mixte qui, de l'avis de la direction du fonds, présentent un profil de risque de durabilité approprié. Lors de la sélection des placements des compartiments, la direction du fonds tient compte de la politique de durabilité décrite ci-après:

Dans le domaine de la durabilité, le compartiment se concentre sur l'exclusion d'entreprises et d'émetteurs dans des domaines d'activité critiques sur le plan ESG et/ou qui commettent de graves violations ESG ainsi que, dans le cadre de l'approche d'intégration ESG, sur la sélection d'entreprises et d'émetteurs présentant un profil de risque de durabilité approprié selon l'agence de notation Sustainalytics, dans le but de maintenir le score de risque ESG de l'ensemble du portefeuille du compartiment à un niveau aussi bas que possible.

Les approches de durabilité suivantes sont donc appliquées lors de la mise en œuvre de la politique de durabilité:

- **Exclusions ESG** (voir en détail le point 1.8.6 du prospectus du fonds)
- **Intégration ESG** (voir en détail le point 1.8.7 du prospectus du fonds)

Afin d'obtenir une répartition aussi équilibrée que possible des scores de risque ESG, la direction du fonds s'efforce en principe de ne pas investir dans des placements dont le score de risque ESG Sustainalytics présente un risque de dura-

bilité élevé ou grave (score de risque ESG Sustainalytics supérieur ou égal à 30) (pour l'échelle du score de risque ESG Sustainalytics, voir ch. 1.8.7 du prospectus du fonds). Toutefois, étant donné que certaines entreprises, surtout les plus petites, ne disposent pas encore d'une notation ESG, que la direction du fonds estime que le risque ESG d'une entreprise particulière est potentiellement inférieur au score de risque ESG de Sustainalytics et qu'en cas de situations de marché particulières, de nouvelles admissions ou de retraits probables du score de risque ESG de Sustainalytics, la direction du fonds dispose d'une flexibilité temporelle suffisante pour pouvoir réagir à la situation correspondante, les prescriptions minimales suivantes s'appliquent:

Après déduction des liquidités, la part de la fortune du compartiment qui présente un Sustainalytics ESG-Risk-Score inférieur à 30 (c'est-à-dire un risque de durabilité négligeable, faible ou tout au plus moyen) s'élève à 80% au moins. En d'autres termes, après déduction des liquidités, 20% au maximum des placements de la fortune du compartiment peuvent présenter un Sustainalytics ESG-Risk-Score supérieur ou égal à 30 (risque de durabilité élevé ou grave) ou ne pas présenter de Sustainalytics ESG-Risk-Score.

Restrictions d'investissement du GENERALI ESG Multi Asset Fund

7. Après déduction des liquidités, la direction du fonds investit au moins 80% de la fortune du compartiment dans les placements suivants:
 - a) des titres de participation et des droits-valeurs (actions, bons de jouissance, parts de coopératives, bons de participation et autres) libellés dans toutes les monnaies et émis par des entreprises du monde entier (y compris des marchés émergents) qui répondent aux critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG. Les exigences de durabilité pour les titres de participation et les droits-valeurs sont définies au chiffre 1.8.5 en relation avec le chiffre 1.8.6 du prospectus du fonds, ont une notation inférieure à 30 («risque négligeable», «faible» ou «moyen») selon les scores de risque ESG de Sustainalytics.
 - b) obligations, notes et autres titres et droits de créance à taux fixe ou variable, libellés dans toutes les monnaies, émis par des débiteurs privés, de droit public ou d'économie mixte du monde entier (y compris les marchés émergents), qui disposent d'une notation minimale de «BB» attribuée par une agence de notation

- reconnue et qui répondent aux critères de durabilité de Generali Investments Schweiz AG. Les exigences de durabilité pour les titres et droits de créance sont définies au ch. 1.8.7 du prospectus du fonds. ont une notation inférieure à 30 («risque négligeable», «faible» ou «moyen») dans les scores de risque ESG de Sustainalytics.
- ~~c) Placements dans des parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. ca, cb, cd et ce, qui investissent leur fortune principalement dans des placements selon le ch. 5, let. a ou le ch. 5, let. b.~~
- ~~d) les placements en parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. cc et cf, qui investissent leur fortune principalement dans des placements selon le ch. 5, let. a ou le ch. 5, let. b.~~
- ~~c) les produits dérivés (y compris les warrants) sur les placements mentionnés dans le présent point.~~
8. Après déduction des liquidités, la direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans les placements suivants:
- a) les titres de participation et droits-valeurs (actions, bons de jouissance, parts sociales, bons de participation et autres) libellés dans toutes les monnaies et émis par des entreprises du monde entier (y compris des marchés émergents) qui ne satisfont pas aux critères de durabilité énoncés au point 1.8.5 en relation avec le point 1.8.2 du prospectus. Elles ont une note supérieure à 30 (risque «élevé» ou «grave») ou ne sont pas notées comme telles par Sustainalytics.
- b) obligations, notes et autres titres et droits de créance à taux fixe ou variable, libellés dans toutes les monnaies, émis par des débiteurs privés, de droit public ou d'économie mixte du monde entier (y compris les marchés émergents), qui disposent d'une notation minimale de «BB» attribuée par une agence de notation reconnue et qui ne répondent pas aux critères définis au ch. 1.8.7 du prospectus du fonds ne satisfont pas aux exigences de Generali Investments Schweiz AG en matière de développement durable.
- c) des placements dans des parts d'autres placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. ca, cb, cc, cd, ce et cf, qui investissent leur fortune dans les placements susmentionnés, mais qui ne satisfont pas aux exigences mentionnées au ch. 5, let. c. et qui remplissent les prescriptions relatives aux fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.
- d) placements dans des parts de fonds immobiliers selon le ch. 1, let. d ci-dessus, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.
- e) instruments du marché monétaire libellés dans toutes les devises et émis par des entités du monde entier.
- ~~f) Avoirs en banque.~~
- f) les produits dérivés (y compris les warrants) sur les placements mentionnés dans le présent point.
9. après déduction des liquidités, la direction du fonds du compartiment doit en outre respecter les prescriptions de placement suivantes:
- a) Pour les placements directs, la direction du fonds exclut les entreprises et les émetteurs qui sont impliqués dans certaines activités critiques ou controversées (exclusions ESG selon le ch. 1.8.6 du prospectus du fonds).
- b) La direction du fonds investit au moins 30% et au maximum 70% de la fortune du compartiment en titres et droits de participation.
- c) La direction du fonds investit au moins 30% et au maximum 70% de la fortune du compartiment dans des titres et droits de créance.
- d) La direction du fonds investit au moins 30% de la fortune du compartiment en titres et droits-valeurs de participation d'entreprises qui ont leur siège ou leur activité économique principale en Suisse et/ou en titres et droits-valeurs de créance d'entreprises qui ont leur siège ou leur activité économique principale en Suisse ou en titres et droits-valeurs de créance émis par la Confédération suisse, les cantons suisses ou des communes suisses.
- e) La direction du fonds investit au maximum 30% de la fortune du compartiment en titres et droits de participation de sociétés à faible capitalisation (small caps). Le placement en titres et droits de participation de sociétés ayant leur siège ou leur activité économique principale dans des pays émergents (Emerging Markets) est limité à 10% de la fortune du compartiment.
- f) La direction du fonds investit au maximum 5% de la fortune du compartiment dans des titres et droits de créance de débiteurs dont la notation est «BB+» et «BB».
- ~~f) La direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans des~~

- ~~placements collectifs de capitaux conformément au ch. 5, let. c, ci-dessus.~~
- ~~g) La direction du fonds investit au maximum 10% de la fortune du compartiment dans des placements collectifs de capitaux conformément au ch. 5, let. d, ci-dessus.~~
- g) La direction du fonds investit au maximum 10% de la fortune du compartiment dans des placements collectifs de capitaux selon le ch. 1, let. cc et cf, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.
- h) La direction du fonds investit au maximum 10% de la fortune du compartiment dans des fonds immobiliers selon le ch. 86, let. d, ci-dessus, qui remplissent les exigences pour les fonds cibles durables selon le ch. 1.8.8. du prospectus du fonds.
- ~~i) La direction du fonds investit au total au maximum 30% de la fortune du compartiment dans d'autres placements collectifs de capitaux (y compris des fonds immobiliers).~~
- i) La direction du fonds investit au maximum 20% de la fortune du compartiment dans des produits dérivés (y compris des warrants) sur les placements susmentionnés.

3. ch. 1.8 du prospectus du fonds : Objectif et politique de placement des compartiments

En relation avec les adaptations décrites ci-dessus concernant la politique de placement selon le § 8 du contrat de fonds des compartiments GENERALI ESG Equity Fund et GENERALI ESG Multi Asset Fund, la description des objectifs et de la politique de placement au chiffre 1.8 du prospectus du fonds sera en outre rédigée comme suit:

«1.8 Objectif et politique de placement des compartiments

1.8.1 Objectif de placement du GENERALI ESG Equity Fund

L'objectif de placement du GENERALI ESG Equity Fund est d'investir principalement dans des titres et des droits de participation d'entreprises en tenant compte de critères ESG, c'est-à-dire de thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG : Environment, Social, Governance), et de réaliser ainsi des gains en capital et des revenus à long terme.

1.8.2 Objectif de placement du fonds GENERALI ESG Multi Asset Fund

L'objectif de placement du GENERALI ESG Multi Asset Fund est d'investir principalement dans des titres et droits de participation d'entreprises ainsi que

dans des titres et droits de créance de débiteurs privés, de droit public et d'économie mixte, en tenant compte de critères ESG, et de réaliser ainsi des gains en capital et des revenus à long terme.

1.8.3 Politique de placement de GENERALI ESG Equity Fund

Le compartiment GENERALI ESG Equity Fund investit principalement dans des titres et des droits de participation (actions, bons de jouissance, parts de sociétés coopératives, bons de participation et autres) d'entreprises qui, de l'avis de la direction du fonds, présentent un profil de risque de durabilité approprié. La politique de durabilité appliquée par la direction du fonds est expliquée plus en détail au point 1.8.5 du prospectus du fonds.

Le compartiment investit, après déduction des liquidités, au moins 30% de la fortune du compartiment dans des entreprises dont le siège ou l'activité économique principale se trouve en Suisse.

Le placement en titres et droits de créance est limité, après déduction des liquidités, à 20% maximum de la fortune du compartiment. En outre, le compartiment peut notamment investir, conformément au contrat de fonds, dans des parts d'autres placements collectifs durables (comme par exemple des fonds immobiliers ou des fonds du type «autres fonds en placements alternatifs» présentant un risque particulier), dans des instruments du marché monétaire et dans des produits dérivés. Le placement dans des fonds immobiliers et des «autres fonds en placements alternatifs» est limité à 10% de la fortune du compartiment après déduction des liquidités.

La direction du fonds peut investir jusqu'à 35% de la fortune du fonds dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur, si ceux-ci sont émis ou garantis par un Etat ou une corporation de droit public de l'OCDE ou par des organisations internationales à caractère public dont la Suisse ou un Etat membre de l'Union européenne font partie.

Le compartiment GENERALI ESG Equity Fund est géré activement.

Le GENERALI ESG Equity Fund s'oriente sur ses prescriptions et objectifs de durabilité. Pour cette raison, le compartiment ne peut pas être mesuré par rapport à un indice de référence (benchmark) et ne dispose donc pas d'un indice de référence.

1.8.4 Politique de placement de GENERALI ESG Multi Asset Fund

Le compartiment GENERALI ESG Multi Asset Fund investit principalement dans des titres et droits de participation (actions, bons de jouissance, parts sociales, bons de participation et autres) d'entreprises et dans des titres et droits de créance (obligations ou notes) de débiteurs privés, de droit public et d'économie mixte qui, de l'avis de la direction du fonds, présentent un profil de risque de durabilité approprié. La politique de durabilité appliquée par la direction du fonds est expliquée plus en détail au point 1.8.5 du prospectus du fonds.

Le compartiment investit, après déduction des liquidités, au moins 30% de la fortune du compartiment en titres et droits-valeurs de participation d'entreprises qui ont leur siège ou leur activité économique principale en Suisse et/ou en titres et droits-valeurs de créance d'entreprises qui ont leur siège ou leur activité économique principale en Suisse ou en titres et droits-valeurs de créance émis par la Confédération suisse, les cantons suisses ou des communes suisses.

En outre, le compartiment peut notamment investir dans des parts d'autres placements collectifs durables (comme par exemple des fonds immobiliers ou des fonds du type «autres fonds en placements alternatifs» présentant un risque particulier), dans des instruments du marché monétaire et dans des dérivés. Le placement dans des fonds immobiliers et des «autres fonds en placements alternatifs» est limité à 10% de la fortune du compartiment après déduction des liquidités.

La direction du fonds peut investir jusqu'à 35% de la fortune du fonds dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur, si ceux-ci sont émis ou garantis par un Etat ou une corporation de droit public de l'OCDE ou par des organisations internationales à caractère public dont la Suisse ou un Etat membre de l'Union européenne font partie.

Le compartiment GENERALI ESG Multi Asset Fund est géré activement.

Le GENERALI ESG Multi Asset Fund s'oriente vers ses prescriptions et objectifs de durabilité. Pour cette raison, le compartiment ne peut pas être mesuré par rapport à un indice de référence (benchmark) et ne dispose donc pas d'un indice de référence.

1.8.5 Aperçu de la politique de durabilité de GENERALI ESG Equity Fund et de GENERALI ESG Multi Asset Fund

Lors de la sélection des placements des compartiments, la direction du fonds respecte la politique de durabilité décrite ci-après:

Dans le domaine de la durabilité, les compartiments se concentrent sur l'**exclusion** d'entreprises et d'émetteurs dans des domaines d'activité critiques sur le plan ESG et/ou qui commettent de graves violations ESG ainsi que, dans le cadre de l'**approche d'intégration ESG**, sur la sélection d'entreprises et d'émetteurs présentant un profil de risque de durabilité approprié selon l'agence de notation Sustainability, de sorte que le score de risque ESG de l'ensemble du portefeuille des compartiments soit le plus bas possible.

Lors de la mise en œuvre de la politique de durabilité, la direction du fonds applique donc les approches de durabilité suivantes:

- **Exclusions ESG** (voir en détail le point 1.8.6 du prospectus du fonds)
- **Intégration ESG** (voir en détail le point 1.8.7 du prospectus du fonds)

1.8.6 Exclusions ESG

En cas de placements directs, les compartiments excluent, sur la base de certains seuils, les entreprises et les émetteurs qui sont impliqués dans certaines activités critiques ou controversées. Les exclusions suivantes sont appliquées:

Pour des raisons écologiques, les compartiments excluent, pour les placements directs, les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs d'activité mentionnés ci-dessous:

- **l'énergie nucléaire** (production d'énergie nucléaire, construction et exploitation de centrales nucléaires, fabrication de composants nécessaires au fonctionnement des centrales nucléaires, stockage et traitement des déchets radioactifs, approvisionnement en combustible nucléaire ou extraction d'uranium)
- **le charbon** destiné à la production d'électricité (extraction de charbon pour la production d'énergie, production d'électricité à partir de charbon et construction de centrales électriques au charbon);
- **Sables bitumineux** (extraction et transformation des sables bitumineux en pétrole);

- **Énergies fossiles obtenues par fracturation hydraulique** (extraction de pétrole et de gaz par fracturation hydraulique et production de technologie de fracturation ou de composants essentiels à cette activité);
- **Pétrole et gaz de l'Arctique** (production et exploitation offshore et onshore de pétrole et de gaz dans les régions situées au-dessus du cercle polaire);
- **Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non conventionnelles** (constructeurs et exploitants d'oléoducs et de gazoducs ainsi que d'installations de stockage d'énergies fossiles non conventionnelles telles que le pétrole issu des sables bitumineux, les énergies fossiles obtenues par fracturation hydraulique et le pétrole et le gaz de l'Arctique).

Pour des raisons sociales, les compartiments excluent des placements directs les entreprises (seuil de chiffre d'affaires de 0%) qui sont actives dans le domaine de **l'armement de guerre non conventionnel**. L'armement de guerre non conventionnel se réfère à la production d'armes et d'équipements interdits par les principales conventions internationales et par la loi fédérale sur le matériel de guerre (par exemple les armes chimiques, biologiques et nucléaires ainsi que les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel et les munitions à uranium enrichi). Sont également exclus, pour des raisons sociales, les émetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les domaines d'activité mentionnés ci-dessous:

- **Armement de guerre conventionnel**¹ (fabricant);
- **Tabac** (fabricants de cigarettes, de cigares, de tabac pour pipe, de cigarettes électroniques pouvant contenir de la nicotine et de produits du tabac sans combustion, ainsi que les entreprises dont l'activité principale est le commerce du tabac);
- **Pornographie** (producteurs et fournisseurs);
- **les jeux de hasard** (casinos, champs de courses, etc.);
- **Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie**² (développeurs et producteurs).

En outre, les entreprises exposées à de graves controverses dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance d'entreprise, de l'éthique des affaires et des produits sont également exclues des placements directs des

compartiments. En font partie les violations systématiques des accords internationaux importants signés par la Suisse (notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des Nations Unies, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les Déclarations relatives aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme) ou de l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (disponible sur: unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles).

Les exclusions ESG décrites ci-dessus s'appliquent au portefeuille de placements directs des compartiments, c'est-à-dire toutes les actions, les bons de jouissance, les parts de coopératives, les bons de participation et autres, ainsi que les placements en titres et droits de créance. Au niveau du fonds cible au sein du compartiment, le principe d'exclusion n'est en revanche pas appliqué dans la transparence.

Les analyses de la Fondation Ethos sont utilisées pour les définitions et la mise en œuvre des exclusions. Des détails à ce sujet peuvent être consultés sur le site Internet de la Fondation Ethos sous le lien suivant : ethosfund.ch.

1.8.7 Intégration ESG

Lors de la sélection des titres individuels, la direction du fonds complète les critères de sélection économiques classiques par des critères ESG (intégration ESG). Cela signifie qu'en plus des critères de sélection économiques pour l'évaluation du profil risque-rendement des placements, le score de risque ESG de Sustainalytics est également pris en compte comme critère de sélection et que les titres individuels présentant un meilleur profil rendement-risque de durabilité sont ainsi privilégiés, **l'objectif étant de maintenir le score de risque ESG du portefeuille des compartiments aussi bas que possible en moyenne.**

Les scores de risque ESG de Sustainalytics mesurent la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise est menacée par des questions ESG. Pour être considéré comme pertinent dans le calcul du score de risque ESG, un thème

¹ L'armement conventionnel se réfère à la production d'armes et d'équipements auxiliaires directement liés à ces armes, utilisés par les unités militaires de combat et de défense. Il s'agit d'armes conventionnelles qui peuvent être utilisées à des fins de défense dans le respect du droit international des droits de l'homme. Sont également inclus la production d'équipements stratégiques (avions, têtes guidées, missiles) et de systèmes centraux pour le lancement et le contrôle des armes guidées, ainsi que la production d'équipements électroniques défensifs, qui sont essentiels au fonctionnement du matériel militaire conventionnel.

² Le critère des OGM se réfère aux activités agrochimiques. Sont concernées les entreprises qui promeuvent activement les OGM en développant des organismes génétiquement modifiés et en produisant des semences transgéniques ou, le cas échéant, des produits connexes. Le secteur médical est exclu de cette exclusion.

doit avoir un impact potentiellement important sur la valeur économique d'une entreprise et donc sur son profil de risque et de rendement financier dans une perspective d'investissement.

Dans le cadre des scores de risque ESG, Sustainalytics classe les entreprises et les émetteurs dans les 5 catégories de risque suivantes:

ESG-Risk Score				
0 - <10	10 - <20	20 - <30	30 - <40	40 - 100
négligeable	faible	moyen	élevé	gravement

Les scores de risque ESG reposent sur la prémisses que le monde évolue vers une économie plus durable et que, toutes choses égales par ailleurs, une gestion efficace des risques ESG devrait donc être associée à une valeur d'entreprise plus élevée à long terme.

Les analyses et les calculs de Sustainalytics sont déterminants pour le calcul des scores de risque ESG. Les détails à ce sujet peuvent être consultés sur le site web de Sustainalytics sous le lien web suivant: [sustainalytics.com/corporate-solutions/esg-solutions/esg-risk-ratings#esg](https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/esg-solutions/esg-risk-ratings#esg).

La direction du fonds investit les actifs des compartiments conformément à la politique de durabilité présentée ci-dessus, en veillant à ce que le score de risque ESG du portefeuille soit en moyenne le plus bas possible.

Afin d'obtenir une répartition aussi équilibrée que possible des scores de risque ESG, la direction du fonds s'efforce en principe de ne pas investir dans des placements dont le score de risque ESG Sustainalytics est supérieur ou égal à 30 (risque de durabilité élevé ou grave). Toutefois, étant donné que certaines entreprises, notamment les plus petites, ne disposent pas encore d'une notation ESG, que la direction du fonds estime que le risque ESG d'une entreprise particulière est potentiellement inférieur au score de risque ESG de Sustainalytics et qu'en cas de situations de marché particulières, de nouvelles entrées ou de sorties prévisibles du score de risque ESG de Sustainalytics, la direction du fonds dispose d'une flexibilité temporelle suffisante pour pouvoir réagir à la situation correspondante, les prescriptions minimales suivantes s'appliquent:

Après déduction des liquidités, la part des actifs des compartiments qui présentent un Sustainalytics ESG-Risk-Score inférieur à 30 (c'est-à-dire un risque de durabilité négligeable, faible ou tout au plus moyen) s'élève à 80% au moins. En d'autres termes, après déduction des liquidités, 20% au maximum des placements des actifs des compartiments peuvent présenter un Sustainalytics ESG-Risk-Score supérieur ou égal à 30 (risque de durabilité élevé ou grave) ou ne pas présenter de Sustainalytics ESG-Risk-Score. De même, les fonds cibles sont généralement pris en compte dans la limite de 20% mentionnée, s'ils disposent d'une stratégie de durabilité comparable à celle des compartiments au sens du ch. 1.8.8 du prospectus du fonds.

1.8.8 Fonds cibles

La sélection des fonds cibles de prestataires tiers se fait également en tenant compte des aspects de durabilité. Pour chaque fonds cible, la direction du fonds vérifie l'approche de durabilité du prestataire concerné et sa mise en œuvre dans le fonds cible en question. Pour ce faire, les fonds cibles sont évalués sur la base des critères mentionnés ci-dessous:

- Pour les fonds cibles suisses: qualification des fonds cibles comme durables au sens de l'autorégulation AMAS sur la transparence et la publication pour les fortunes collectives ayant un lien avec la durabilité du 26 septembre 2022.
- Pour les fonds cibles étrangers: la stratégie d'investissement des fonds cibles correspond aux caractéristiques écologiques et/ou sociales selon l'article 8 ou l'article 9 du règlement relatif aux obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers (UE 2019/2088) ou est considérée comme équivalente.
- Pour tous les fonds cibles: la stratégie de durabilité des fonds cibles est comparable à celle des compartiments.

Le fonds cible doit alors remplir tous les critères pour que les compartiments puissent investir dans le fonds cible».

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 17 octobre 2023. Les modifications sont entrées en vigueur le 31 octobre 2023.

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs à l'attention du conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de

Generali ESG Funds

Rapport relatif à l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement GENERALI ESG Funds avec les compartiments suivants

- **Generali ESG Equity Fund**
- **Generali ESG Multi Asset Fund**

comprenant le compte de fortune au 31 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires

pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la direction de fonds.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Markus Schunk
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Simon Frei
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 juin 2024

Ce rapport en français est traduit de la version originale allemande. En cas de différence la version originale fait foi.

GENERALI ESG Equity Fund

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2024	31.3.2023	31.3.2022
Fortune nette du fonds en CHF		33 237 461.22	27 267 026.04	25 980 602.55
Classe A	CH0576441122			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		104.74	96.51	110.92
Nombre de parts en circulation		311 839,0000	276 694,0000	230 954,0000
Classe C	CH0597699443			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		90.88	84.22	97.24
Nombre de parts en circulation		6 346,0000	6 699,0000	3 741,0000

Performance

	Monnaie	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Classe A ¹	CHF	9.0%	-12.8%	-1.0%
Classe C ¹	CHF	8.1%	-13.4%	-

¹ Le fonds ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du fonds avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du fonds GENERALI ESG Equity Fund s'élève à 9,0% pour la classe A et à 8,1% pour la classe C pour la période sous revue, après déduction de tous les frais.

L'évolution du marché des actions a été marquée par les conflits militaires entre la Russie et l'Ukraine ainsi qu'entre Israël et le Hamas. Des hausses de taux d'intérêt importantes de la part des banques centrales ont permis d'éviter une nouvelle hausse de l'inflation et même de faire baisser le niveau de l'inflation malgré le contexte de marché difficile. Au cours des dix premiers mois de l'année, l'environnement de marché était généralement difficile pour les actions. Les actions d'entreprises qui accordent une importance particulière à la gestion durable ont notamment nettement baissé. Fin octobre, les marchés boursiers se sont stabilisés et ont connu une nette reprise par la suite. Les actions ESG ont également pu en profiter fortement. Les actions des entreprises des secteurs cycliques, en particulier, se sont nettement redressées au cours de l'année, tandis que les actions des entreprises des secteurs défensifs ont continué à enregistrer de faibles performances tout au long de l'année.

Structure du portefeuille-titres

Les 10 positions principales en % de la fortune totale du fonds	
Novartis AG	4,57
Roche Holding AG	2,83
Microsoft Corp	2,51
Nestle SA	2,19
Apple Inc	2,14
UBS Group AG	2,12
Cie Financiere Richemont SA	1,82
Zurich Insurance Group	1,77
Electronic Arts Inc	1,77
Lindt & Spruengli	1,75
Autres	70,65
Total	94,12

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2024	31.3.2023
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	1 834 300.37	1 644 602.70
Valeurs mobilières		
– Actions et autres titres de participation	31 309 548.77	26 048 621.78
Autres actifs	122 071.65	107 534.14
Fortune totale du fonds	33 265 920.79	27 800 758.62
Prêts	-91.06	-480 656.02
Autres engagements	-28 368.51	-53 076.56
Fortune nette du fonds	33 237 461.22	27 267 026.04

Compte de résultats

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoires en banque	28 400.05	58.50
Intérêts négatifs	-2 979.43	-2 034.89
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'obligations, d'obligations convertibles, d'obligations à option et d'autres titres et droits de créance	0.00	3 425.34
– des actions et autres titres de participation	461 860.74	463 701.64
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	0.00	622.98
Versements compensatoires sur prêt de titres	33 228.16	16 619.78
Produits des prêts de titres	2 729.94	10 638.65
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	17 234.98	40 175.18
Total des revenus	540 474.44	533 207.18
Charges		
Intérêts passifs	-58.78	-244.22
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe A	-189 742.10	-193 492.00
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe C	-8 187.73	-5 697.03
Transfert partiel de la rémunération de la commission de la direction du fonds conformément au contrat de fonds sur les plus-values et moins-values réalisées Classe C ¹	38.64	47.29
Autres charges	-1 292.38	-1 113.35
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	-203.39	-7.09
Total des charges	-199 445.74	-200 506.40
Résultat net	341 028.70	332 700.78
Gains et pertes en capitaux réalisés	-572 773.36	-5 061 453.62
Transfert partiel de la rémunération de la commission de la direction du fonds conformément au contrat de fonds sur les plus-values et moins-values réalisées Classe C ¹	-38.64	-47.29
Résultat réalisé	-231 783.30	-4 728 800.13
Gains et pertes en capitaux non réalisés	3 042 979.85	1 469 718.67
Résultat total	2 811 196.55	-3 259 081.46

Utilisation du résultat

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	341 028.70	332 700.78
Moins impôt anticipé fédéral	-119 360.05	-116 445.27
Résultat retenu en vue d'être réinvesti	221 668.65	216 255.51

¹ Conformément à la circulaire no 24.2.9.2 de l'administration fédérale des contributions au 20.11.2017.

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	27 267 026.04	25 980 602.55
Impôt anticipé fédéral payé	-119 738.76	-55 300.90
Solde des mouvements des parts	3 278 977.39	4 600 805.85
Résultat total	2 811 196.55	-3 259 081.46
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	33 237 461.22	27 267 026.04

Evolution des parts en circulation

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	Nombre	Nombre
Classe A		
Situation au début de l'exercice	276 694,0000	230 954,0000
Parts émises	35 145,0000	45 740,0000
Parts rachetées	0,0000	0,0000
Situation à la fin de la période sous revue	311 839,0000	276 694,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	35 145,0000	45 740,0000
Classe C		
Situation au début de l'exercice	6 699,0000	3 741,0000
Parts émises	897,0000	2 979,0000
Parts rachetées	-1 250,0000	-21,0000
Situation à la fin de la période sous revue	6 346,0000	6 699,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	-353,0000	2 958,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Classe A

Thésaurisation au 12 juin 2024

Thésaurisation brute	CHF	1.087
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.381
Thésaurisation nette par part	CHF	0.706

Classe C

Thésaurisation au 12 juin 2024

Thésaurisation brute	CHF	0.27913
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.09770
Thésaurisation nette par part	CHF	0.18143

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	-----------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Actions au porteur

Australie							
QBE INS GROUP NPV*	AUD	47 000	14 000	33 000	351 565	1,06	
SUNCORP GROUP LTD NPV*	AUD	50 000	50 000				
Total Australie					351 565	1,06	
Belgique							
GPE BRUXELLES LAM NPV*	EUR	6 376	2 376	4 000	272 605	0,82	
Total Belgique					272 605	0,82	
Canada							
DESCARTES SYSTEMS COM NPV*	CAD	6 000	6 000				
HYDRO ONE INC COM NPV*	CAD	12 000		12 000	315 486	0,95	
Total Canada					315 486	0,95	
Danemark							
ORSTED A/S DKK10*	DKK	6 500	6 500				
Total Danemark						0,00	
France							
LVMH MOET HENNESSY EUR0.30*	EUR		430	430	348 724	1,05	
STMICROELECTRONICS EUR1.04*	EUR	11 511		11 511			
VIVENDI SA EUR5.50*	EUR	53 001		53 001			
Total France					348 724	1,05	
Allemagne							
MERCK KGAA NPV*	EUR		900	900	143 229	0,43	
Total Allemagne					143 229	0,43	
Irlande							
KERRY GROUP 'A' ORD EUR0.125(DUBLIN LIST)*	EUR	5 752		5 752			
Total Irlande						0,00	
Japon							
CENTRAL JAPAN RLWY NPV*	JPY		12 000	12 000	267 951	0,81	
CYBER AGENT NPV*	JPY		17 000	17 000	111 087	0,33	
KAO CORP NPV*	JPY	15 200		15 200			
MATSUMOTOKIYOSHI H NPV*	JPY		3 300	3 300	47 615	0,14	
Total Japon					426 654	1,28	
Singapour							
UTD O/S BANK SGD1*	SGD		7 700	7 700	150 620	0,45	
VENTURE CORP LTD SGD0.25*	SGD	44 100		44 100			
Total Singapour					150 620	0,45	
Suisse							
GALENICA AG CHF0.1*	CHF		3 000	3 000	225 600	0,68	
SWATCH GROUP CHF2.25(BR)*	CHF		1 100	1 100			
SWISS RE AG CHF0.10*	CHF		2 200	2 200	255 090	0,77	
Total Suisse					480 690	1,44	
Grande-Bretagne							
COCA-COLA EUROPACI COM EUR0.01*	USD	9 858		5 658	4 200	264 617	0,80
INFORMA PLC (GB) ORD GBP0.001*	GBP	68 528		68 528			
RECKITT BENCK GRP ORD GBP0.10*	GBP	8 020		8 020			
RELX PLC GBP0.1444*	GBP	18 212		9 212	9 000	350 627	1,05
Total Grande-Bretagne						615 244	1,85
Etats-Unis							
BIO-TECHNE CORP COM USD0.01*	USD		5 500	5 500			
CDW CORP COM USD0.01*	USD	2 774		2 774			
DEERE & CO COM USD1*	USD	1 300		480	820	303 362	0,91
FIRST SOLAR INC COM STK USD0.001*	USD		2 500		2 500	380 095	1,14
HUBSPOT INC COM USD0.001*	USD		700	700			
INTERCONTINENTAL E. COM USD0.01*	USD	5 296		5 296			
MOODYS CORP COM USD0.01*	USD		900		900	318 602	0,96
S&P GLOBAL INC COM USD1*	USD	1 593		793	800	306 562	0,92
SYNOPSIS INC COM USD0.01*	USD		630		630	324 293	0,97
Total Etats-Unis						1 632 914	4,91
Total Actions au porteur					4 737 731	14,24	
Bons de participation							
Suisse							
LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10*	CHF		54	54	582 660	1,75	
SCHINDLER-HLDG AG PTG CERT CHF0.10(POST-SUBD)*	CHF		1 100	1 100	249 810	0,75	
Total Suisse					832 470	2,50	
Total Bons de participation					832 470	2,50	
Autres actions							
Suisse							
ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV*	CHF		4 100	4 100	941 770	2,83	
Total Suisse					941 770	2,83	
Total Autres actions					941 770	2,83	

Rapport annuel au 31 mars 2024
GENERALI ESG Equity Fund

Titres		31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
Actions nominatives								
Autriche								
MONDI PLC ORD EUR0.22(POST CONS)*	GBP		7 727		7 727	122 690	0,37	
Total Autriche						122 690	0,37	
Canada								
SUN LIFE FINL INC COM*	CAD		13 000	6 500	6 500	319 756	0,96	
Total Canada						319 756	0,96	
Danemark								
COLOPLAST DKK1 B*	DKK	4 836		1 536	3 300	401 272	1,21	
Total Danemark						401 272	1,21	
Finlande								
NESTE OIL OYJ NPV*	EUR	11 562		11 562				
NOKIA OYJ NPV*	EUR		77 000		77 000	246 503	0,74	
Total Finlande						246 503	0,74	
Allemagne								
DEUTSCHE BOERSE AG NPV(REGD)*	EUR	3 137		3 137				
Total Allemagne							0,00	
Italie								
INTESA SANPAOLO NPV*	EUR		66 000		66 000	215 911	0,65	
Total Italie						215 911	0,65	
Japon								
ASTELLAS PHARMA NPV*	JPY	39 600		39 600				
HOYA CORP NPV*	JPY		1 900		1 900	212 976	0,64	
KEYENCE CORP NPV*	JPY		1 150	700	450	187 707	0,56	
SHIMADZU CORP NPV*	JPY		10 000	10 000				
SONY GROUP CORPORA NPV*	JPY		3 000		3 000	230 851	0,69	
Total Japon						631 534	1,90	
Portugal								
EDP ENERGIAS PORTU EUR1(REGD)*	EUR	108 528		108 528				
Total Portugal							0,00	
Suède								
KINNEVIK AB SER'B'NPV (POST SPLIT)*	SEK		32 000		32 000	323 331	0,97	200
Total Suède						323 331	0,97	
Suisse								
ABB LTD CHF0.12 (REGD)*	CHF		13 300		13 300	557 137	1,67	
ALCON AG CHF0.04*	CHF	8 182		3 982	4 200	313 908	0,94	
AVOLTAAG CHF5 (REGD)*	CHF		6 800		6 800	255 204	0,77	
BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)*	CHF	279	81		360	471 240	1,42	
DKSH HOLDING LTD CHF0.1*	CHF		2 500		2 500	153 375	0,46	
EMMI AG CHF10 (REGD)*	CHF	596			596	533 420	1,60	595
GEBERIT CHF0.10(REGD)*	CHF		270		270	143 910	0,43	
GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)*	CHF		9 700	5 700	4 000	267 600	0,80	
GIVAUDAN AG CHF10*	CHF		61		61	244 976	0,74	
HOLCIM LTD CHF2 (REGD)*	CHF		4 050		4 050	330 723	0,99	
INFICON HOLDING AG CHF5(REGD)*	CHF		110		110	144 980	0,44	
KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)*	CHF		460		460	115 460	0,35	
LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)*	CHF	10 534		9 234	1 300	104 988	0,32	
LONZA GROUP AG CHF1(REGD)*	CHF	928			928	501 306	1,51	
NESTLE SA CHF0.10(REGD)*	CHF	4 951	2 649		7 600	727 700	2,19	
NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)*	CHF		17 400		17 400	1 520 238	4,57	
OC OERLIKON CORP CHF1.00(REGD)*	CHF	89 479		89 479				
PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)*	CHF		170		170	218 960	0,66	
RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REGD) SER 'A'	CHF	3 493	1 307	400	4 400	605 000	1,82	
SANDOZ GROUP AG CHF0.05*	CHF		3 200	3 200				
SGS SA CHF0.04*	CHF		6 000	3 400	2 600	227 500	0,68	
SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)*	CHF		787	260	1 047			
SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1*	CHF	23 103	4 300	17 603	9 800	196 000	0,59	
SIKA AG CHF0.01 (REG)*	CHF	2 002	120	802	1 320	354 552	1,07	
SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)*	CHF		950		950	248 045	0,75	
STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)*	CHF	3 988	1 700	3 988	1 700	244 800	0,74	
SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)*	CHF	875		645	230	145 406	0,44	229
SWISSCOM AG CHF 1(REGD)*	CHF		700		700	385 980	1,16	
SWISSQUOTE GP HLDG CHF0.20 (REGD)*	CHF	2 893		2 293	600	151 920	0,46	
TECAN GROUP AG CHF0.10(REGD)*	CHF	1 332	550	1 332	550	205 590	0,62	549
UBS GROUP CHF0.10 (REGD)*	CHF	25 388			25 388	704 263	2,12	
VAT GROUP AG CHF0.10*	CHF	1 834		1 834				
VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)*	CHF		4 000		4 000	218 800	0,66	
ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10*	CHF		1 210		1 210	588 423	1,77	
Total Suisse						10 881 404	32,71	
Grande-Bretagne								
ASHTREAD GROUP ORD GBP0.10*	GBP		5 000		5 000	320 862	0,96	
MONDI ORD EUR0.20*	GBP		8 500	8 500				
Total Grande-Bretagne						320 862	0,96	
Etats-Unis								
AMAZON COM INC COM USD0.01*	USD		2 700		2 700	438 664	1,32	
APPLE INC COM NPV*	USD		4 600		4 600	710 479	2,14	
APTIV PLC COM USD0.01*	USD		3 100		3 100	222 396	0,67	
AUTOZONE INC COM USD0.01*	USD	222		102	120	340 643	1,02	
CENCORA INC RG*	USD	3 554		1 854	1 700	372 064	1,12	
CROWN HOLDINGS INC COM USD5*	USD		4 700		4 700	335 531	1,01	
DAYFORCE INC RG*	USD		4 000		4 000	238 541	0,72	4 000
DENTSPLY SIRONA IN COM NPV*	USD		11 000		11 000	328 837	0,99	
ELECTRONIC ARTS INC COM*	USD	4 915			4 915	587 322	1,77	4 915
ELEVANCE HEALTH INC USD0.01*	USD	1 173		473	700	326 934	0,98	
HARTFORD FINL SVCS COM USD0.01*	USD	7 200		7 200				
HOME DEPOT INC COM USD0.05*	USD	1 875		1 875				

Rapport annuel au 31 mars 2024
GENERALI ESG Equity Fund

Titres		31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
JOHNSON CTLS INTL COM USD0.01*	USD	8 536		2 536	6 000	353 002	1,06	
KEYSIGHT TECHNOLOG COM USD0.01 *WD*	USD	3 487		3 487				
LINDE PLC COM EUR0.001*	USD	1 570		670	900	376 392	1,13	
LKQ CORP COM*	USD	9 633		9 633				
MARVELL TECHNOLOGY COM USD0.002*	USD		6 000		6 000	383 050	1,15	
MASTERCARD INC COM USD0.0001 CLASS 'A'	USD		800		800	347 000	1,04	
METLIFE INC COM USD0.01*	USD		5 000		5 000	333 754	1,00	
MICROSOFT CORP COM USD0.0000125*	USD		2 200		2 200	833 674	2,51	
MOTOROLA SOLUTIONS COM USD0.01*	USD	2 083		1 083	1 000	319 730	0,96	
NORTONLIFELOCK INC COM USD0.01*	USD		8 000		8 000	161 405	0,49	8 000
NVIDIA CORP COM USD0.001*	USD		700		700	569 686	1,71	
ORACLE CORP COM USD0.01*	USD		3 200		3 200	362 038	1,09	
OTIS WORLDWIDE COR COM USD0.01*	USD		3 800		3 800	339 767	1,02	
SYSCO CORP COM USD1*	USD		6 500		6 500	475 272	1,43	
TESLA INC COM USD0.001*	USD		870		870	137 751	0,41	
THERMO FISHER SCIE COM USD1*	USD		700		700	366 447	1,10	
TJX COS INC COM USD1*	USD	7 125		7 125				
TRACTOR SUPPLY CO COM USD0.008*	USD		2 900		1 600	377 170	1,13	1 600
ULTA BEAUTY INC COM STK USD0.01*	USD		800		800	376 766	1,13	
UNITEDHEALTH GRP COM USD0.01*	USD	1 154		554	600	267 346	0,80	
VERIZON COMMUN COM USD0.10*	USD		17 000	8 000	9 000	340 140	1,02	
VISA INC COM STK USD0.0001*	USD	2 459		1 159	1 300	326 778	0,98	1 300
WALT DISNEY CO. DISNEY COM USD0.01*	USD		3 500		3 500	385 734	1,16	
Total États-Unis						11 334 315	34,07	
Total Actions nominatives						24 797 578	74,54	
Total Valeurs mobilières négociées en bourse						31 309 549	94,12	
Total des valeurs mobilières						31 309 549	94,12	
(dont en prêt)						2 775 813	8,34)	
Avoirs en banque à vue						1 834 300	5,51	
Autres actifs						122 072	0,37	
Fortune totale du fonds						33 265 921	100,00	
Engagements bancaires à court terme						-91		
Autres engagements						-28 369		
Fortune nette du fonds						33 237 461		

Catégorie d'évaluation	Valeur vénale au 31.3.2024	En % de la fortune totale du fonds ³
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	31 309 549	94,12
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	-	-
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	-	-
Total	31 309 549	94,12

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

Instruments financiers dérivés

Selon OPCC-FINMA, Art. 23

Dérivés sur devises effectués pendant la période sous revue

Vente Monnaie	Vente Montant	Achat Monnaie	Achat Montant	Date d'échéance
Opérations à terme sur devises				
EUR	168 951	CHF	162 000	05.09.2023
CHF	291	AUD	500	10.10.2023
CHF	83	NOK	1 000	10.10.2023

Rapport sur le développement durable

Generali ESG Equity Fund

Période de référence 01.04.2023 - 31.03.2024

Le Generali ESG Equity Fund suit deux approches de la durabilité : Exclusions et Intégration ESG.

Les entreprises ou les émetteurs qui réalisent des chiffres d'affaires importants dans des secteurs critiques et/ou qui sont impliqués dans des controverses graves sont exclus. Les exclusions se basent sur les données de la Fondation Ethos.

	Secteur	Valeur seuil (% du chiffre d'affaires)	Critères d'exclusion respectés (pendant la période de référence)
Exclusion lié aux produits	Armement conventionnel	>5%	remplit
	Armement non-conventionnel	>0%	remplit
	Tabac	>5%	remplit
	Jeux de hasard	>5%	remplit
	Pornographie	>5%	remplit
	Organismes génétiquement modifiés dans l'agrochimie	>5%	remplit
	Énergie nucléaire	>5%	remplit
	Charbon thermique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - sables bitumeux	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - fracturation hydraulique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - gaz et pétrole de l'Arctique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - transport d'énergies fossiles non-conventionnelles	>5%	remplit
	Exclusion lié au comportement	Éthique d'affaires	gravement
Gouvernement d'entreprise		gravement	remplit
Social		gravement	remplit
Environnement naturel		gravement	remplit
Produits		gravement	remplit

Pour l'intégration ESG, les scores de risque ESG de Sustainalytics sont utilisés en plus des indicateurs financiers traditionnels afin de sélectionner les titres présentant une combinaison avantageuse en termes de profil ESG et de rendement attendu. Le profil ESG d'une entreprise ou d'un émetteur est d'autant meilleur que le score de risque ESG est faible. Le fonds a pour objectif d'atteindre en moyenne un faible score de risque ESG pour l'ensemble du portefeuille.

ESG Risk Score				
0 - <10	10 - <20	20 - <30	30 - <40	40 - 100
négligeable	faible	moyen	élevé	gravement
Generali ESG Equity Fund				
Score de risque ESG moyen au 31.03.2024				17.0

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques approche
Commitment I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction du fonds

Commission forfaitaire de gestion

Classe A

- Commission forfaitaire de gestion effective: 0,68% p.a.;¹
- Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% p.a.; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

Classe C

- Commission forfaitaire de gestion effective: 1,50% p.a.;
- Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 2,0% p.a.; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

¹ La commission de gestion forfaitaire effective de la classe A a été diminuée de 0,80% à 0,35% p.a. le 01.01.2024.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Accords de partage des frais («commission sharing agreements») et avantages pécuniaires «soft commission»

La direction du fonds n'a pas conclu d'accords de partage des frais («commission sharing agreements»). La direction du fonds n'a pas conclu d'accords sous forme de («soft commission arrangements»).

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la AMAS dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

TER pour les 12 derniers mois:

Classe A:	0,68%
Classe C:	1,50%

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

Classe A: 1.12.2020
Classe C: 18.5.2021

Taux de change

AUD	1	=	CHF	0.587617	JPY	1	=	CHF	0.005951
CAD	1	=	CHF	0.665583	NOK	1	=	CHF	0.083025
DKK	1	=	CHF	0.130413	SEK	1	=	CHF	0.084236
EUR	1	=	CHF	0.972756	SGD	1	=	CHF	0.667383
GBP	1	=	CHF	1.137809	USD	1	=	CHF	0.900700

GENERALI ESG Multi Asset Fund

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2024	31.3.2023	31.3.2022
Fortune nette du fonds en CHF		8 151 599.77	6 987 194.73	7 231 896.95
Classe A	CH0576441148			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		103.23	96.32	102.93
Nombre de parts en circulation		73 689,0000	67 321,0000	60 245,0000
Classe C	CH0597699450			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		96.51	90.60	97.41
Nombre de parts en circulation		5 647,0000	5 549,0000	10 582,0000

Performance

	Monnaie	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Classe A ¹	CHF	7.4%	-6.3%	-3.5%
Classe C ¹	CHF	6.5%	-7.0%	-

¹ Le fonds ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du fonds avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du fonds GENERALI ESG Multi Asset Fund sur la période sous revue s'élève à 7,4% pour la classe A et à 6,5% pour la classe C, après déduction de tous les frais.

L'évolution du marché des actions a été marquée par les conflits militaires entre la Russie et l'Ukraine ainsi qu'entre Israël et le Hamas. Des hausses de taux d'intérêt importantes de la part des banques centrales ont permis d'éviter une nouvelle hausse de l'inflation et même de faire baisser le niveau de l'inflation malgré le contexte de marché difficile. Au cours des dix premiers mois de l'année, l'environnement de marché était généralement difficile pour les actions. Les actions d'entreprises qui accordent une importance particulière à la gestion durable ont notamment nettement baissé. Fin octobre, les marchés boursiers se sont stabilisés et ont connu une nette reprise par la suite. Les actions ESG ont également pu en profiter fortement. Les actions des entreprises des secteurs cycliques, en particulier, se sont nettement redressées au cours de l'année, tandis que les actions des entreprises des secteurs défensifs ont continué d'afficher de faibles performances tout au long de l'année. Du côté des obligations, le marché a intégré en fin d'année les futures baisses des taux d'intérêt par les banques centrales. Ainsi, tant les rendements des obligations d'État que les écarts de rendement des obligations d'entreprises par rapport aux obligations d'État ont baissé. Grâce à une durée élevée, cela a permis au portefeuille d'enregistrer une performance nettement positive dans le cluster des obligations. Ainsi, outre les actions, les obligations ont également contribué à la performance positive du portefeuille.

Structure du portefeuille-titres

Les 10 positions principales en % de la fortune totale du fonds	
Novartis AG	3,85
SGS SA	3,40
Digital Constellation B.V.	3,35
Swisscom AG	2,78
Cembra Money Bank AG	2,42
Geberit AG	2,39
Galenica AG	2,15
Givaudan SA	2,14
ABB Ltd	2,08
Barry Callebaut AG	2,05
Autres	71,02
Total	97,63

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2024	31.3.2023
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	148 274.68	302 431.40
Valeurs mobilières		
– Obligations, obligations convertibles, obligations à option et autres titres et droits de créance	3 729 722.53	3 168 834.55
– Actions et autres titres de participation	4 334 576.69	3 559 253.49
Autres actifs	47 316.50	34 086.29
Fortune totale du fonds	8 259 890.40	7 064 605.73
Prêts	-100 060.00	-62 876.31
Autres engagements	-8 230.63	-14 534.69
Fortune nette du fonds	8 151 599.77	6 987 194.73

Compte de résultats

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoires en banque	4 854.18	30.40
Intérêts négatifs	-3.03	-375.41
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'obligations, d'obligations convertibles, d'obligations à option et d'autres titres et droits de créance	28 625.60	18 477.48
– des actions et autres titres de participation	64 746.95	69 798.52
– des actions gratuites	0.00	2.85
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	0.00	60.10
Versements compensatoires sur prêt de titres	5 912.95	6 057.06
Produits des prêts de titres	1 741.72	2 035.91
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	1 545.89	3 283.21
Total des revenus	107 424.26	99 370.12
Charges		
Intérêts passifs	-584.05	0.00
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe A	-46 175.14	-49 072.30
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe C	-7 598.76	-9 812.79
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe C ¹	39.96	150.37
Autres charges	-1 109.36	-1 013.48
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	0.78	-1 053.59
Total des charges	-55 426.57	-60 801.79
Résultat net	51 997.69	38 568.33
Gains et pertes en capitaux réalisés	-150 769.51	-282 730.65
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe C ¹	-39.96	-150.37
Résultat réalisé	-98 811.78	-244 312.69
Gains et pertes en capitaux non réalisés	656 214.64	-203 309.22
Résultat total	557 402.86	-447 621.91

¹ Conformément à la circulaire no 24.2.8.3 de l'administration fédérale des contributions au 20.11.2017

Utilisation du résultat

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice Classe A	52 354.03	38 568.33
Perte nette de l'exercice Classe C	-356.34	0.00
Report de l'année précédente Classe C	0.00	234.19
Résultat disponible pour être réparti	51 997.69	38 802.52
Report au capital Classe C ¹	356.34	0.00
Moins impôt anticipé fédéral	18 323.91	13 580.88
Résultat retenu en vue d'être réinvesti	34 030.12	25 221.64

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	6 987 194.73	7 231 896.95
Impôt anticipé fédéral payé	-13 867.92	-5 266.16
Solde des mouvements des parts	620 870.10	208 185.85
Résultat total	557 402.86	-447 621.91
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	8 151 599.77	6 987 194.73

Evolution des parts en circulation

	1.4.2023-31.3.2024	1.4.2022-31.3.2023
	Nombre	Nombre
Classe A		
Situation au début de l'exercice	67 321,0000	60 245,0000
Parts émises	6 368,0000	7 076,0000
Parts rachetées	0,0000	0,0000
Situation à la fin de la période sous revue	73 689,0000	67 321,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	6 368,0000	7 076,0000
Classe C		
Situation au début de l'exercice	5 549,0000	10 582,0000
Parts émises	213,0000	571,0000
Parts rachetées	-115,0000	-5 604,0000
Situation à la fin de la période sous revue	5 647,0000	5 549,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	98,0000	-5 033,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Classe A

Thésaurisation au 12 juin 2024

Thésaurisation brute	CHF	0.71047
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.24867
Thésaurisation nette par part	CHF	0.46180

Classe C

Aucune thésaurisation n'est effectuée pour l'exercice clôturé.

¹ Conformément à la circulaire no 24.2.9.4. de l'administration fédérale des contributions du 20.11.2017 au relation avec l'article no 29 de l'OIA.

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	-----------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Actions au porteur

Australie							
QBE INS GROUP NPV*	AUD	6 000	1 700	4 300	45 810	0,55	
SUNCORP GROUP LTD NPV*	AUD	6 500	6 500				
Total Australie					45 810	0,55	
Belgique							
GPE BRUXELLES LAM NPV*	EUR	849	249	600	40 891	0,50	
Total Belgique					40 891	0,50	
Canada							
DESCARTES SYSTEMS COM NPV*	CAD	800	800				
HYDRO ONE INC COM NPV*	CAD	1 600		1 600	42 065	0,51	
Total Canada					42 065	0,51	
Danemark							
ORSTED A/S DKK10*	DKK	900	900				
Total Danemark						0,00	
France							
LVMH MOET HENNESSY EUR0.30*	EUR	63		63	51 092	0,62	
STMICROELECTRONICS EUR1.04*	EUR	1 559	1 559				
VIVENDI SA EUR5.50*	EUR	7 241	7 241				
Total France					51 092	0,62	
Allemagne							
MERCK KGAA NPV*	EUR	130		130	20 689	0,25	
Total Allemagne					20 689	0,25	
Irlande							
KERRY GROUP 'A' ORD EUR0.125(DUBLIN LIST)*	EUR	784	784				
Total Irlande						0,00	
Japon							
CENTRAL JAPAN RLWY NPV*	JPY	1 600		1 600	35 727	0,43	
CYBER AGENT NPV*	JPY	2 500		2 500	16 336	0,20	
KAO CORP NPV*	JPY	2 000	2 000				
MATSUMOTOKIYOSHI H NPV*	JPY	300		300	4 329	0,05	
Total Japon					56 392	0,68	
Singapour							
UTD O/S BANK SGD1*	SGD	1 100		1 100	21 517	0,26	
VENTURE CORP LTD SGD0.25*	SGD	6 000	6 000				
Total Singapour					21 517	0,26	
Suisse							
GALENICA AG CHF0.1*	CHF	400		400	30 080	0,36	
SWATCH GROUP CHF2.25(BR)*	CHF	150	150				
SWISS RE AG CHF0.10*	CHF	300		300	34 785	0,42	
Total Suisse					64 865	0,79	
Grande-Bretagne							
COCA-COLA EUROPACI COM EUR0.01*	USD	1 294	754	540	34 022	0,41	
INFORMA PLC (GB) ORD GBP0.001*	GBP	9 425	9 425				
RECKITT BENCK GRP ORD GBP0.10*	GBP	1 095	1 095				
RELX PLC GBP0.1444*	GBP	2 504	1 204	1 300	50 646	0,61	
Total Grande-Bretagne					84 668	1,03	
Etats-Unis							
BIO-TECHNE CORP COM USD0.01*	USD	800	800				
CDW CORP COM USD0.01*	USD	366	366				
DEERE & CO COM USD1*	USD	170	50	120	44 394	0,54	
FIRST SOLAR INC COM STK USD0.001*	USD	330	330	330	50 173	0,61	
HUBSPOT INC COM USD0.001*	USD	100	100				
INTERCONTINENTAL E. COM USD0.01*	USD	731	731				
MOODYS CORP COM USD0.01*	USD	140	140	140	49 560	0,60	
S&P GLOBAL INC COM USD1*	USD	226	106	120	45 984	0,56	
SYNOPSIS INC COM USD0.01*	USD	80	80	80	41 180	0,50	
Total Etats-Unis					231 292	2,80	
Total Actions au porteur					659 280	7,98	
Bons de participation							
Suisse							
LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10*	CHF	7		7	75 530	0,91	
SCHINDLER-HLDG AG PTG CERT CHF0.10(POST-SUBD)*	CHF	125		125	28 388	0,34	
Total Suisse					103 918	1,26	
Total Bons de participation					103 918	1,26	
Autres actions							
Suisse							
ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV*	CHF	580		580	133 226	1,61	
Total Suisse					133 226	1,61	
Total Autres actions					133 226	1,61	

Rapport annuel au 31 mars 2024
GENERALI ESG Multi Asset Fund

Titres		31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
Actions nominatives								
Autriche								
MONDI PLC ORD EUR0.22(POST CONS)*	GBP		1 000		1 000	15 878	0,19	
Total Autriche						15 878	0,19	
Canada								
SUN LIFE FINL INC COM*	CAD		1 600	600	1 000	49 193	0,60	
Total Canada						49 193	0,60	
Danemark								
COLOPLAST DKK1 B*	DKK	666		236	430	52 287	0,63	
Total Danemark						52 287	0,63	
Finlande								
NESTE OIL OYJ NPV*	EUR	1 615		1 615				
NOKIA OYJ NPV*	EUR		11 000		11 000	35 215	0,43	
Total Finlande						35 215	0,43	
Allemagne								
DEUTSCHE BOERSE AG NPV(REGD)*	EUR	434		434				
Total Allemagne							0,00	
Italie								
INTESA SANPAOLO NPV*	EUR		10 000		10 000	32 714	0,40	
Total Italie						32 714	0,40	
Japon								
ASTELLAS PHARMA NPV*	JPY	5 300		5 300				
HOYA CORP NPV*	JPY		300		300	33 628	0,41	
KEYENCE CORP NPV*	JPY		150	100	50	20 856	0,25	
SHIMADZU CORP NPV*	JPY		1 300	1 300				
SONY GROUP CORPORA NPV*	JPY		400		400	30 780	0,37	
Total Japon						85 264	1,03	
Portugal								
EDP ENERGIAS PORTU EUR1(REGD)*	EUR	15 102		15 102				
Total Portugal							0,00	
Suède								
KINNEVIK AB SER B NPV (POST SPLIT)*	SEK		4 200		4 200	42 437	0,51	
Total Suède						42 437	0,51	
Suisse								
ABB LTD CHF0.12 (REGD)*	CHF		1 600		1 600	67 024	0,81	
ALCON AG CHF0.04*	CHF	1 146		596	550	41 107	0,50	
AVOLTA AG CHF5 (REGD)*	CHF		1 000		1 000	37 530	0,45	
BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)*	CHF	38	12		50	65 450	0,79	
DKSH HOLDING LTD CHF0.1*	CHF		380		380	23 313	0,28	
EMMI AG CHF10 (REGD)*	CHF	79			79	70 705	0,86	78
GEBERIT CHF0.10(REGD)*	CHF		45		45	23 985	0,29	
GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)*	CHF	1 260		750	510	34 119	0,41	
GIVAUDAN AG CHF10*	CHF		9		9	36 144	0,44	
HOLCIM LTD CHF2 (REGD)*	CHF	530			530	43 280	0,52	
INFICON HOLDING AG CHF5(REGD)*	CHF		17		17	22 406	0,27	
KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)*	CHF		78		78	19 578	0,24	
LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)*	CHF	1 446		1 276	170	13 729	0,17	
LONZA GROUP AG CHF1(REGD)*	CHF	130			130	70 226	0,85	
NESTLE SA CHF0.10(REGD)*	CHF	675	545	220	1 000	95 750	1,16	
NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)*	CHF	2 260			2 260	197 456	2,39	
OC OERLIKON CORP CHF1.00(REGD)*	CHF	12 338		12 338				
PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)*	CHF		22		22	28 336	0,34	
RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REG) SER 'A'	CHF	485	85		570	78 375	0,95	
SANDOZ GROUP AG CHF0.05*	CHF		420	420				
SGS SA CHF0.04*	CHF		1 540	1 200	340	29 750	0,36	
SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)*	CHF	109	35	144				
SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1*	CHF	3 112	700	2 312	1 500	30 000	0,36	
SIKA AG CHF0.01 (REG)*	CHF	271		111	160	42 976	0,52	
SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)*	CHF		130		130	33 943	0,41	
STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)*	CHF	559	230	559	230	33 120	0,40	
SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)*	CHF	119		88	31	19 598	0,24	30
SWISSCOM AG CHF1(REGD)*	CHF		95		95	52 383	0,63	
SWISSQUOTE GP HLDG CHF0.20 (REGD)*	CHF	400		320	80	20 256	0,25	
TECAN GROUP AG CHF0.10(REGD)*	CHF	183	80	183	80	29 904	0,36	79
UBS GROUP CHF0.10 (REGD)*	CHF	3 512			3 512	97 423	1,18	
VAT GROUP AG CHF0.10*	CHF		252	252				
VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)*	CHF		500		500	27 350	0,33	
ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10*	CHF		180	30	150	72 945	0,88	
Total Suisse						1 458 161	17,65	
Grande-Bretagne								
ASHTREAD GROUP ORD GBP0.10*	GBP		700		700	44 921	0,54	
MONDI ORD EUR0.20*	GBP		1 100	1 100				
Total Grande-Bretagne						44 921	0,54	
Etats-Unis								
AMAZON COM INC COM USD0.01*	USD		350		350	56 864	0,69	
APPLE INC COM NPV*	USD		600		600	92 671	1,12	
APTIV PLC COM USD0.01*	USD		410		410	29 414	0,36	
AUTOZONE INC COM USD0.01*	USD			13	18	51 096	0,62	
CENCORA INC RG*	USD	493		243	250	54 715	0,66	
CROWN HOLDINGS INC COM USD5*	USD		680		680	48 545	0,59	
DAYFORCE INC RG*	USD		600		600	35 781	0,43	600
DENTSPLY SIRONA IN COM NPV*	USD		1 500		1 500	44 841	0,54	
ELECTRONIC ARTS INC COM*	USD	671			671	80 182	0,97	671
ELEVANCE HEALTH INC USD0.01*	USD	162		52	110	51 375	0,62	
HARTFORD FINL SVCS COM USD0.01*	USD	1 001		1 001				
HOME DEPOT INC COM USD0.05*	USD		261	261				

Rapport annuel au 31 mars 2024
GENERALI ESG Multi Asset Fund

Titres		31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
JOHNSON CTLS INTL COM USD0.01*	USD	1 156		256	900	52 950	0,64	
KEYSIGHT TECHNOLOG COM USD0.01 *WD*	USD	478		478				
LINDE PLC COM EUR0.001*	USD	215		95	120	50 186	0,61	
LKQ CORP COM*	USD	1 270		1 270				
MARVELL TECHNOLOGY COM USD0.002*	USD		860		860	54 904	0,66	
MASTERCARD INC COM USD0.0001 CLASS 'A'	USD		120		120	52 050	0,63	
METLIFE INC COM USD0.01*	USD		770		770	51 398	0,62	
MICROSOFT CORP COM USD0.0000125*	USD		300		300	113 683	1,38	
MOTOROLA SOLUTIONS COM USD0.01*	USD	282		132	150	47 960	0,58	
NORTONLIFELock INC COM USD0.01*	USD		1 300		1 300	26 228	0,32	1 300
NVIDIA CORP COM USD0.001*	USD		90		90	73 245	0,89	
ORACLE CORP COM USD0.01*	USD		420		420	47 518	0,58	
OTIS WORLDWIDE COR COM USD0.01*	USD		560		560	50 071	0,61	
SYSCO CORP COM USD1*	USD		900		900	65 807	0,80	
TESLA INC COM USD0.001*	USD		130		130	20 583	0,25	
THERMO FISHER SCIE COM USD1*	USD		110		110	57 585	0,70	
TJX COS INC COM USD1*	USD	973		973				
TRACTOR SUPPLY CO COM USD0.008*	USD		380	150	230	54 218	0,66	230
ULTA BEAUTY INC COM STK USD0.01*	USD		120		120	56 515	0,68	
UNITEDHEALTH GRP COM USD0.01*	USD	159		69	90	40 102	0,49	
VERIZON COMMUN COM USD0.10*	USD		2 200	800	1 400	52 911	0,64	
VISA INC COM STK USD0.0001*	USD	322		122	200	50 273	0,61	200
WALT DISNEY CO. DISNEY COM USD0.01*	USD		530		530	58 411	0,71	
Total Etats-Unis						1 622 083	19,64	
Total Actions nominatives						3 438 153	41,62	
Notes, taux fixe								
CHF								
ABB LTD 2.11250% 23-22.09.33*	CHF		100 000		100 000	104 500	1,27	100 000
LONZA SWISS FINANCE AG-REG-S 0.35000% 20-22.09.26*	CHF	150 000		150 000				
LONZA SWISS FINANZ AG 2.60000% 23-16.05.31*	CHF		100 000		100 000	104 650	1,27	100 000
SGS SA-REG-S 2.30000% 23-17.11.31*	CHF		100 000		100 000	105 100	1,27	
TECAN GROUP AG-REG-S 0.05000% 21-06.10.25*	CHF	150 000		150 000				
TEMENOS AG 2.85000% 23-11.10.28*	CHF		100 000		100 000	93 950	1,14	100 000
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC 2.03750% 24-07.03.36*	CHF		100 000		100 000	102 850	1,25	
Total CHF						511 050	6,19	
USD								
PROLOGIS LP 1.25000% 20-15.10.30*	USD	100 000			100 000	72 221	0,87	
Total USD						72 221	0,87	
Total Notes, taux fixe						583 271	7,06	
Medium Term notes, taux fixe								
CHF								
ADECCO SA-REG-S 0.87500% 20-27.11.25*	CHF	100 000			100 000	99 050	1,20	
BANCO SANTANDER SA 2.24000% 24-16.02.32*	CHF		100 000		100 000	102 650	1,24	
BPCE SA-REG-S 2.65500% 23-12.06.30*	CHF		100 000		100 000	104 750	1,27	
HOLCIM HELVETIA FINANCE AG-REG-S 0.37500% 22-19.10.26*	CHF	150 000		150 000				
LAFARGEHOLCIM HELVETIA FINANCE-REG-S 0.25000% 21-18.03.27*	CHF	150 000			150 000	144 525	1,75	
LANDESBANK BADEN-WUERTEMBERG 2.60250% 23-04.10.28*	CHF		100 000		100 000	102 100	1,24	
METROPOLITAN LIFE GLOBL FUNDING I-REG-S 1.87500% 24-08.04.31*	CHF		100 000		100 000	100 531	1,22	
RCI BANQUE SA-REG-S 3.50000% 23-10.05.28*	CHF		100 000		100 000	105 700	1,28	
SWISS LIFE HOLDING AG-REG-S 0.35000% 19-06.03.29*	CHF	150 000		150 000				
UBS AG LONDON BRANCH-REG-S 0.15000% 21-29.06.28*	CHF	150 000		150 000				
Total CHF						759 306	9,19	
EUR								
UPM-KYMMENE OYJ-REG-S 0.12500% 20-19.11.28*	EUR	100 000			100 000	84 224	1,02	
Total EUR						84 224	1,02	
USD								
PRUDENTIAL FINANCIAL INC 1.50000% 20-10.03.26*	USD	100 000			100 000	84 284	1,02	
Total USD						84 284	1,02	
Total Medium Term notes, taux fixe						927 814	11,23	
Medium Term notes, coupon zéro								
CHF								
ZURICH INSURANCE CO LTD-REG-S 0.00000% 21-26.08.31*	CHF	150 000			150 000	134 175	1,62	20 000
Total CHF						134 175	1,62	
Total Medium Term notes, coupon zéro						134 175	1,62	
Obligations, taux fixe								
CHF								
BARRY CALLEBAUT AG 2.30000% 24-23.01.32*	CHF		100 000		100 000	103 550	1,25	
CEMBRA MONEY BANK AG-REG-S 0.15250% 19-14.10.26*	CHF	100 000			100 000	96 500	1,17	100 000
CEMBRA MONEY BANK AG 2.53850% 23-05.04.29*	CHF		100 000		100 000	103 500	1,25	
CLARIANT AG-REG-S 1.12500% 19-15.04.26*	CHF	100 000		100 000				
CLARIANT AG-REG-S 2.75000% 23-22.09.28*	CHF		100 000		100 000	102 300	1,24	100 000
DIGITAL CONSTELLATION BV-REG-S 0.55000% 21-16.04.29*	CHF	140 000			140 000	128 590	1,56	
DIGITAL CONSTELLATION BV-REG-S 1.70000% 22-30.03.27*	CHF	150 000			150 000	148 275	1,80	
FLUGHAFEN ZURICH AG-REG-S 0.62500% 17-24.05.29*	CHF	150 000			150 000	143 700	1,74	
GALENICA SANTE LTD-REG-S 1.00000% 17-15.12.26*	CHF	150 000			150 000	147 900	1,79	
GEBERIT AG-REG-S 0.60000% 19-17.10.28*	CHF	180 000			180 000	173 610	2,10	
GIVAUDAN SA-REG-S 0.62500% 16-05.12.31*	CHF	150 000			150 000	141 000	1,71	
GIVAUDAN SA-REG-S 0.15000% 20-10.11.28*	CHF	150 000		150 000				
NOVARTIS AG-REG-S 0.25000% 15-13.05.25*	CHF	100 000		100 000				
NOVARTIS AG-REG-S 0.62500% 15-13.11.29*	CHF	125 000			125 000	120 688	1,46	125 000

Rapport annuel au 31 mars 2024
GENERALI ESG Multi Asset Fund

Titres	31.3.2023 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.3.2024 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
OC OERLIKON CORP INC, PFAEFF-REG-S 2.87500% 23-02.06.26*	CHF	100 000		100 000	101 150	1,22	
PARTNERS GROUP HOLDING AG-REG-S 2.40000% 23-26.09.33*	CHF	100 000		100 000	105 400	1,28	
SGS SA-REG-S 0.87500% 15-08.05.30*	CHF	150 000		150 000	145 875	1,77	148 293
SIEGFRIED HOLDING AG-REG-S 0.20000% 21-15.06.26*	CHF	150 000		150 000	145 275	1,76	
STRAUMANN HOLDING AG-REG-S 0.55000% 20-03.10.25*	CHF	70 000	70 000				
SWISSCOM AG 0.13000% 20-18.09.31*	CHF	100 000		100 000	90 550	1,10	
SWISSCOM AG 0.24500% 20-20.11.34*	CHF	100 000		100 000	86 600	1,05	100 000
Total CHF					2 084 462	25,24	
Total Obligations, taux fixe					2 084 462	25,24	
Total Valeurs mobilières négociées en bourse					8 064 299	97,63	
Total des valeurs mobilières					8 064 299	97,63	
(dont en prêt)					1 236 282	14,97	
Avoirs en banque à vue					148 275	1,80	
Autres actifs					47 316	0,57	
Fortune totale du fonds					8 259 890	100,00	
Engagements bancaires à court terme					-100 060		
Autres engagements					-8 230		
Fortune nette du fonds					8 151 600		
Catégorie d'évaluation					Valeur vénale au 31.3.2024	En % de la fortune totale du fonds³	
Investissements évalués aux cours sur le marché principal					8 064 299	97,63	
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché					-	-	
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché					-	-	
Total					8 064 299	97,63	

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

Instruments financiers dérivés

Selon OPCC-FINMA, Art. 23

Dérivés sur devises effectués pendant la période sous revue

Vente Monnaie	Vente Montant	Achat Monnaie	Achat Montant	Date d'échéance
Opérations à terme sur devises				
CHF	291	AUD	500	10.10.2023
CHF	646	DKK	5 000	10.10.2023
CHF	334	SGD	500	10.10.2023

Rapport sur le développement durable

Generali ESG Multi Asset Fund

Période de référence 01.04.2023 - 31.03.2024

Le Generali ESG Multi Asset Fund suit deux approches de la durabilité : Exclusions et Intégration ESG.

Les entreprises ou les émetteurs qui réalisent des chiffres d'affaires importants dans des secteurs critiques et/ou qui sont impliqués dans des controverses graves sont exclus. Les exclusions se basent sur les données de la Fondation Ethos.

Secteur	Valeur seuil (% du chiffre d'affaires)	Critères d'exclusion respectés (pendant la période de référence)	Ausschlusskriterien eingehalten (während des Berichtszeitraums)
Exclusion lié aux produits	Armement conventionnel	>5%	remplit
	Armement non-conventionnel	>0%	remplit
	Tabac	>5%	remplit
	Jeux de hasard	>5%	remplit
	Pornographie	>5%	remplit
	Organismes génétiquement modifiés dans l'agrochimie	>5%	remplit
	Énergie nucléaire	>5%	remplit
	Charbon thermique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - sables bitumeux	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - fracturation hydraulique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - gaz et pétrole de l'Arctique	>5%	remplit
	Énergie fossiles d'origine non-conventionnelle - transport d'énergies fossiles non-conventionnelles	>5%	remplit
Secteur	Valeur seuil (% du chiffre d'affaires)	Critères d'exclusion respectés (pendant la période de référence)	Ausschlusskriterien eingehalten (während des Berichtszeitraums)
Exclusion lié au comportement	Éthique d'affaires	gravement	remplit
	Gouvernement d'entreprise	gravement	remplit
	Social	gravement	remplit
	Environnement naturel	gravement	remplit
	Produits	gravement	remplit

Pour l'intégration ESG, les scores de risque ESG de Sustainalytics sont utilisés en plus des indicateurs financiers traditionnels afin de sélectionner les titres présentant une combinaison avantageuse en termes de profil ESG et de rendement attendu. Le profil ESG d'une entreprise ou d'un émetteur est d'autant meilleur que le score de risque ESG est faible. Le fonds a pour objectif d'atteindre en moyenne un faible score de risque ESG pour l'ensemble du portefeuille.

ESG Risk Score				
0 - <10	10 - <20	20 - <30	30 - <40	40 - 100
négligeable	faible	moyen	élevé	gravement
Generali ESG Multi Asset Fund				
Score de risque ESG moyen au 31.03.2024				16.6

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques approche
Commitment I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction du fonds

Commission forfaitaire de gestion

Classe A

- Commission forfaitaire de gestion effective: 0,68% p.a.;¹
- Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% p.a.; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

Classe C

- Commission forfaitaire de gestion effective: 1,50% p.a.;
- Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 2,0% p.a.; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

¹ La commission de gestion forfaitaire effective de la classe A a été diminuée de 0,80% à 0,35% p.a. le 01.01.2024.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Accords de partage des frais («commission sharing agreements») et avantages pécuniaires «soft commission»

La direction du fonds n'a pas conclu d'accords de partage des frais («commission sharing agreements»). La direction du fonds n'a pas conclu d'accords sous forme de («soft commission arrangements»).

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la AMAS dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

TER pour les 12 derniers mois:

Classe A:	0,69%
Classe C:	1,51%

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

Classe A: 1.12.2020
Classe C: 18.5.2021

Taux de change

AUD	1	=	CHF	0.587617	JPY	1	=	CHF	0.005951
CAD	1	=	CHF	0.665583	SEK	1	=	CHF	0.084236
DKK	1	=	CHF	0.130413	SGD	1	=	CHF	0.667383
EUR	1	=	CHF	0.972756	USD	1	=	CHF	0.900700
GBP	1	=	CHF	1.137809					

Explications sur le rapport

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Principes de l'évaluation

1. La valeur nette d'inventaire des éléments d'actif et la part de chaque catégorie (quote-part) sont calculées en francs suisses à leur valeur vénale à la fin de l'exercice et pour chaque jour d'émission ou de rachat de parts. Aucun calcul de l'actif du fonds n'est effectué les jours où les bourses ou marchés des pays principaux d'un compartiment sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés).
2. Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.
3. Les fonds de placement ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. Lorsqu'ils sont régulièrement évalués en Bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut effectuer leur évaluation conformément aux dispositions du chiffre 2.
4. La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante: le prix d'évaluation de tels placements se fonde sur les courbes des taux pertinents. L'évaluation fondée sur la courbe des taux se rapporte au taux d'intérêt et au spread. Les principes suivants s'appliquent: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt les plus proches de la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi établi est converti en un cours du marché, sur la base d'un spread qui reflète la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread est adapté si la solvabilité du débiteur change de manière significative.
5. Les avoirs bancaires sont évalués avec le montant de leur créance auquel sont ajoutés les intérêts courus. En cas de modifications importantes des conditions du marché, la base servant à l'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouveaux rendements du marché.
6. Les instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du jour en vigueur sur le marché principal. Les instruments financiers dérivés non négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (Dérivés-OTC) doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.
7. Les quotes-parts de la valeur vénale de l'actif net du fonds (actifs du fonds moins passifs) attribuables aux différentes catégories de parts sont calculées pour la première fois lors de la première émission de plusieurs catégories de parts (lorsqu'elle a lieu simultanément) ou lors de la première émission d'une nouvelle catégorie de parts, sur la base du montant attribué au fonds pour chaque catégorie de parts. La quote-part est recalculée dans les cas suivants:
 - a) lors de l'émission et du rachat de parts;
 - b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts sont différentes en pour cent de leur valeur nette d'inventaire ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution;
 - c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, pour autant que les engagements des différentes classes de parts en pour cent de leur valeur nette d'inventaire soient différents, à savoir lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués pour les différentes classes ou si (ii) des charges de frais spécifiques aux classes de parts sont imputées;
 - d) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de revenus ou de gains en capital aux différentes catégories de parts, dans la mesure où les revenus ou les plus-values résultent de transactions effectuées uniquement dans l'intérêt d'une seule catégorie de parts ou dans l'intérêt de plusieurs catégories de parts, mais pas proportionnellement à leur quote-part dans la fortune nette du fonds.

Principes du calcul de valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une catégorie résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la catégorie de parts concernée, diminuée du passif éventuel du fonds de placement affecté à la catégorie de parts concernée, divisée par le nombre de parts en circulation de la catégorie correspondante. Il est arrondi à deux chiffres après la virgule.

Prêt de titres et garanties

Période concernée:		
1 ^{er} avril 2023 -	GENERALI	GENERALI
31 mars 2024	ESG Equity Fund	ESG Multi Asset Fund
Exposition aux contreparties		
des prêts de titres au		
31 mars 2024		
UBS AG		
- Valeur de marché des titres prêtés	2 579 818.50 CHF	1 246 696.61 CHF
- Sûretés	2 808 739.00 CHF	1 409 028.00 CHF
Répartition des sûretés		
(pondération en %)		
au 31 mars 2024		
Par type d'actif:		
- Obligations	14.46	13.94
- Actions	85.54	86.06
Prêt de titres		
Revenus des prêts de titres	3 899.91 CHF	2 488.17 CHF
Coûts/frais opérationnels des Prêts de titres	1 169.97 CHF	746.45 CHF
Revenus des prêts de titres pour le fonds	2 729.94 CHF	1 741.72 CHF

Les contrats d'achat ferme et les produits de commissions sur prêts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans le compte de résultat selon le principe de la date de valeur; cela vaut aussi pour la pièce de légitimation des valeurs mobilières prêtées et des garanties reçues en contrepartie dans l'inventaire de la fortune du fonds de placement.

Domiciles de souscription et de paiement

Distributeurs

Generali Investments Schweiz SA
8134 Adliswil 1 Soodmattenstrasse 10 058 / 472 53 06

GENERALI Assurances
8134 Adliswil 1 Soodmattenstrasse 10 058 / 472 44 44

Agences

5001 Aarau	Rain 35	058/473 90 30
8134 Adliswil	Soodmattenstrasse 4	058/472 75 00
6340 Baar	Zugerstrasse 76a	058/473 09 99
5400 Baden	Stadtturmstrasse 10	058/473 82 60
4051 Bâle	Schützengraben 21	058/473 37 00
6501 Bellinzona	Via Lugano 22	058/471 60 60
3001 Berne	Monbijoustrasse 29	058/473 32 22
2502 Bienne	Rue de la Gare 14	058/473 74 52
3900 Brig	Bahnhofstrasse 7	058/471 68 18
9470 Buchs	Bahnhofstrasse 2	058/473 84 30
7007 Coire	Ringstrasse 18	058/473 84 71
2800 Delémont	Rue des Moulins 9	058/471 49 49
1701 Fribourg	Route d'Agy 14-16	058/471 28 18
1215 Genève 15	I.C.C. Rte de Pré-Bois 20	058/471 07 00
1211 Genève 26	Route des Acacias 47	058/471 37 37
1211 Genève 3	Rue du Rhône 67	058/471 94 94
8280 Kreuzlingen	Hauptstrasse 84	058/473 36 80
1005 Lausanne	Place de la Riponne 3	058/471 34 84
1052 Le Mont-sur-Lausanne	Rue du Village 10	058/471 25 25
4410 Liestal	Kasernenstrasse 25	058/473 97 40
6904 Lugano	Via Trevano 78	058/471 17 17
6002 Lucerne	Nidfildstrasse 12	058/473 18 18
1870 Monthey 1	Rue du Coppet 3	058/471 36 00
1820 Montreux 2	Avenue du Casino 50	058/471 47 00
2001 Neuchâtel	Faubourg de l'Hôpital 1	058/471 96 66
1260 Nyon 1	Avenue Perdttemps 23	058/471 44 44
4600 Olten	Ziegelfeldstrasse 36	058/473 38 38
8640 Rapperswil	Alte Jonastrasse 24	058/473 89 50
7503 Samedan	Cho d'Punkt 47	058/473 84 50
1951 Sion	Avenue de la Gare 32	058/471 78 10
4500 Soleure	Wengjstrasse 11	058/473 33 33
9001 St. Gall	Bahnhofstrasse 11	058/473 36 36
3601 Thun	Burgstrasse 20	058/473 06 15
8400 Winterthour	Bahnhofplatz 8	058/473 16 66
5610 Wohlen	Ringstrasse 28	058/473 19 60
1400 Yverdon-les-Bains	Rue du Milieu 7	058/471 09 61
8008 Zurich	Mühlebachstrasse 7	058/473 91 20

Domiciles de paiement

UBS Switzerland SA, 8001 Zurich
et toutes les succursales en Suisse

Bahnhofstrasse 45